

L'EDITO

N°60

DECEMBRE 2015

QUI EST RESPONSABLE ?

Les résultats des élections régionales confirment largement une évolution de l'électorat français, voire, plus profondément, de la société française.

L'importance du vote FN n'est évidemment pas une surprise : la politique antisociale menée, depuis des décennies par les gouvernements qui se sont succédé (en réponse unique aux injonctions du patronat et du capital), la trahison des engagements de l'actuel président, la soumission aux diktats de la Commission européenne, ont ouvert grand la porte à un discours qui se voudrait de défense des salariés. Ce discours est mensonger : rappelons que, lors de la bataille des retraites, la présidente du FN n'avait pas eu de mots assez forts pour dénoncer l'action des syndicats comme elle a accusé les camarades d'Air France en lutte pour la défense de l'emploi. Sur sa revendication affichée de la retraite à 60 ans, retour en arrière tout récent, sous prétexte de « réalisme » économique... Quant à l'Europe et l'euro, dont elle clame la nécessaire sortie, rétro-pédalage également.

Le rôle des médias dans la vie publique est devenu prépondérant. Qu'il s'agisse des quotidiens, des magazines, des chaînes de télévision, la très grande majorité est propriété des grands capitalistes, les Bolloré ou Lagardère, etc. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas qu'ils ne se fassent pas l'écho d'autres propositions que celles qui répondent à leurs intérêts.

Pourtant, il existe des alternatives, à gauche du PS, à la politique menée actuellement par le gouvernement Valls, qui continue, en l'aggravant, la politique ultra-libérale des gouvernements Sarkozy : ces alternatives sont-elles audibles, sont-elles diffusées de façon à être connues, prises en compte, débattues et acceptées par nos concitoyens ? L'idée largement répandue, assénée régulièrement, est qu'il n'y a rien d'autre à faire, que c'est la crise, qu'il faut se

soumettre.

Et la mise en place de l'état d'urgence, qui interdit toute manifestation, sauf les événements commerciaux, comme les marchés de Noël, permet toutes les dérives antisociales et une bonne justification à restreindre encore nos libertés, et particulièrement les libertés syndicales.

ALORS, QUE FAIRE ?

Déjà, pour le syndicalisme que nous défendons, il est hors de question de se laisser museler, ou de mettre notre activité en sommeil. Le capital, lui, ne s'arrête pas ! Il est hors de question aussi d'arrêter la contestation des politiques antisociales, alors que le gouvernement continuerait ses réformes, comme si de rien n'était, au nom de la lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, il est impératif de faire connaître, largement, des propositions construites et argumentées, démontrant qu'une autre politique, pour un autre type de société, est non seulement possible mais réalisable et surtout, peut et doit répondre aux attentes impérieuses de la majorité de nos concitoyens.

*LE TEMPS N'EST PLUS AUX REGRETS
MAIS À L'ACTION, PARTOUT,
EN PERMANENCE,
POUR FAIRE REFLEURIR L'ESPOIR
ET LA PERSPECTIVE D'UNE SOCIÉTÉ
DE JUSTICE, DE FRATERNITÉ,
DE PARTAGE, DANS LA PAIX,
SUR TOUS LES CONTINENTS.*

Sommaire

1. **L'édito**
2. **L'action**
3. **L'information**
4. **L'orga, le Point. La vie des sections.**

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0119 S 08416

L'ÉTAT D'URGENCE SÉCURITAIRE NE DOIT PAS OCCULTER L'URGENCE SOCIALE !

Après les horribles attentats du 13 novembre à Paris, nos dirigeants politiques ont changé de stratégie : le Président a annoncé ne plus considérer le pacte de stabilité comme un horizon indépassable. La CGT en prend note et exige donc un pacte de progrès, de démocratie sociale, d'éducation, de paix, de sécurité. Les difficultés vécues au quotidien, en particulier par les retraités, s'aggravent, le nombre de personnes, des familles, des retraités, des jeunes, vivant sous le seuil de pauvreté, est en augmentation criante : l'urgence sociale doit devenir une priorité ! Quant à la sécurité elle doit aller de pair avec les libertés des citoyens, les moyens et effectifs supplémentaires de police, de gendarmerie, de militaires, ne doivent pas se traduire par une restriction des libertés individuelles et collectives.

● UNE NOUVELLE JOURNÉE D'ACTION **des retraités** devrait se tenir durant le 1^{er} trimestre 2016.

Il serait bon que les revendications portées soient conformes aux attentes des adhérents CGT et non, comme trop souvent, édulcorées pour satisfaire d'autres organisations syndicales souvent trop prompts à signer des accords auxquels nous nous opposons ! Intersyndicale, oui, mais sur la base de nos positions.

✍ **LE 24 NOVEMBRE**, les manifestations de retraités étaient donc interdites. L'UCR elle-même recommandait la plus extrême prudence. Dans la continuité de nos luttes pour nos libertés et le droit à revendiquer, de nombreuses initiatives ont permis aux retraités et à leurs représentants d'affirmer leurs revendications sous de multiples formes décidées localement. A été fortement dénoncée l'indécence de la revalorisation de 0,1 % attribuée au 1^{er} octobre 2015. Ni mendiants, ni privilégiés, les retraités ont réaffirmé leur droit à pouvoir vivre de leur retraite dignement.

✍ **LE 2 DÉCEMBRE**, en soutien aux camarades d'Air France suite à l'affaire de « la chemise », des rassemblements se sont tenus dans toute la France et notamment devant le tribunal de Bobigny où comparaissaient les militants incriminés.

La séance a été reportée. A suivre...

CARSAT : COMMUNIQUÉ DE MICHELLE DEMESSINE, SÉNATRICE DU NORD (EXTRAITS)

Lors de l'examen au Sénat de la loi de finances rectificatives pour 2015 et de la loi de finances pour 2016, j'ai déposé, avec mes collègues du groupe Communiste Républicain et Citoyen, des amendements concernant la situation fiscale des victimes de la Carsat.

Après avoir vécu sans revenu, subi de nombreuses expulsions locatives ou autres interdictions bancaires, les dysfonctionnements à la Carsat Nord-Picardie menacent, en effet, d'infliger une injustice fiscale aux retraités victimes de retards dans la liquidation de leur retraite.

Par le versement des pensions normalement dues au titre des années précédentes, des milliers de nouveaux retraités vont subir un revenu fiscal de référence parfaitement erroné pour l'année 2015. Ce qui va mécaniquement augmenter, en 2016, les

impôts de milliers de retraités et en rendre d'autres imposables alors qu'ils n'auraient jamais dû l'être.

Au Sénat, le secrétaire d'Etat au Budget s'est d'abord borné à répondre que le système du quotient permettait de régler le problème. Pourtant, tous les experts fiscaux s'accordent à dire que ce mécanisme permettra de ne régler que certains cas et surtout pas ceux des non imposables qui risquent de perdre, de manière impensable, tous leurs avantages sociaux.

Devant notre insistance, le ministre s'est donc engagé à prendre des instructions ministérielles, mais ne semble pas avoir pris en compte l'ampleur du problème.

Après le coup de semonce des élections régionales, il serait, en tout cas, parfaitement intolérable que des retraités aient à subir les conséquences fiscales de défaillances de notre système de retraites tant le drame de la Carsat a déjà grandement participé au sentiment d'injustice dont souffrent les habitants de notre région.

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

DE LA RÉPUBLIQUE (DEUXIÈME PARTIE)

SES PRINCIPALES DISPOSITIONS (NON EXHAUSTIVES)

◇ RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES ET DES PRÉROGATIVES DES EXÉCUTIFS RÉGIONAUX :

- ⇒ Suppression des clauses de compétences générales.
- ⇒ Elargissement des compétences en matière de logement.
- ⇒ La région devient « chef de file » dans l'attribution des « aides » aux entreprises et pourra détenir des prérogatives dans la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, de l'orientation et de la formation professionnelle.
- ⇒ Elaboration d'un schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- ⇒ Extension des compétences en matière de transports.
- ⇒ Intervention sur la carte scolaire.

◇ L'ÉTAT RESTE UN ACTEUR MAJEUR DANS L'ORGANISATION DE L'ACTION PUBLIQUE :

- ⇒ Le contenu et la mise en œuvre des décisions stratégiques des collectivités territoriales sont conditionnés à l'accord des préfets de régions (membres de droit à l'élaboration du schéma directeur) et du préfet de département (membres de droit à l'élaboration des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public).

◇ MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES DE GESTION DE L'EMPLOI (NATIONAL ET LOCAL) :

- ⇒ Elaboration d'une stratégie entre Etat/Région en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle.

- ⇒ Extension des compétences du Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CNEFOP).

- ⇒ Articulations nouvelles entre Etat/CNEFOP/UNEDIC/Pôle Emploi.

◇ OBLIGATION DES COMMUNES DE SE REGROUPER EN INTERCOMMUNALITÉ.

◇ CONSEILS DÉPARTEMENTAUX :

- ⇒ Suppression de la clause de compétence générale.
- ⇒ Possibilité de transfert de compétences aux communautés d'agglomérations et aux métropoles.
- ⇒ Action relative à la prévention ou la prise en charge des situations de fragilité, au développement des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes.

◇ DÉMOCRATIE SOCIALE, PARTICIPATIVE :

- ⇒ Aucun dispositif territorial d'organisation de la démocratie sociale, de concertation avec les organisations syndicales.
- ⇒ Confirmation des conseils de développement.
- ⇒ Renforcement du rôle du patronat dans l'élaboration des politiques publiques via leurs chambres consulaires.

◇ DROIT DES FONCTIONNAIRES :

- ⇒ De nombreuses dispositions les concernent du fait des impacts des réorganisations.
- ⇒ De nouvelles élections professionnelles se dessinent pour 2016.

CONCLUSION : ON LE VOIT, TOUS LES ASPECTS DE LA VIE SOCIALE, ÉCONOMIQUE QUI PARTENT DE LA COMMUNE, MAIS AUSSI DES DÉPARTEMENTS SONT RÉDUITS À PEAU DE CHAGRIN PAR LA MISE EN PLACE DE CES SUPER-RÉGIONS .

LES DÉCISIONS RÉGISSANT LA VIE DES CITOYENS S'EN ÉLOIGNENT DE PLUS EN PLUS !

L'Agenda

12 JANVIER, AG retraités Total Har-
fleur (à l'UL)

14 JANVIER, AG retraités multipro du
bassin de Lacq (à l'UL de Mourenx)

15 JANVIER, AG retraités Total (à la
fédé)

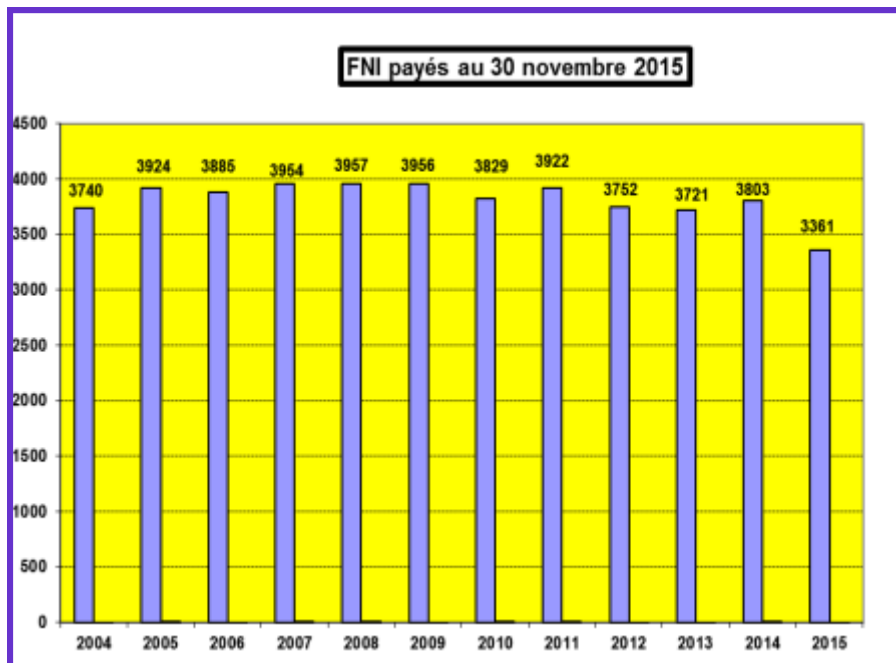
26 JANVIER, AG retraités Total Boréa-
lis (à l'UL Grand Quevilly)

4 FÉVRIER, réunion du Conseil national
de l'UFR

11 FÉVRIER, AG retraités Michelin
Clermont-Ferrand

7 MARS AG ULSR Romans

Les relances auprès d'un cer-
tain nombre de sections
(parfois animées par un actif)
portent leurs fruits puisqu'il ne
manque plus « que » 442 FNI
pour parvenir au total de 2014. Nous verrons début janvier si des avancées ont été notées en décembre.
Nous l'avons déjà signalé, un certain nombre de sections multipro ont précisé, lors de leurs déclarations à CoGéTise, la répartition de leurs adhérents selon les professions. Afin de faire parvenir à ces camarades des informations fédérales, nous avons demandé, et déjà obtenu, leurs coordonnées : nous souhaitons donc la bienvenue à ces « chimistes » !



La vie des sections

♦ **LE 5 NOVEMBRE** a eu lieu, à Montreuil, le rendez-vous des diffuseurs de VIE NOUVELLE. Nous étions nombreux et les débats ont porté surtout sur le pouvoir d'achat des retraités, mais aussi sur le fait que nous sommes 15 millions de retraités et seulement 105 355 syndiqués CGT. Ce qui interpelle aussi c'est que tous nos syndiqués ne soient pas abonnés à VIE NOUVELLE même si on compte 6 abonnés sur 10 syndiqués. Dans les remarques citées, il ressortait aussi que les anciens ne sont pas considérés comme ils le devraient, nous sommes pourtant une importante population de consommateurs et pas seulement

chez le médecin ou le pharmacien... La journée s'est terminée par un moment chaleureux et festif.

♦ **LE 10 DÉCEMBRE**, colloque confédéral, à Montreuil, sur la place des retraités dans la société et la place des retraités dans la CGT.

Les actifs étaient naturellement invités à participer à ce colloque, mais ce sont surtout des retraités, issus d'UFR ou d'USR, qui se sont exprimés. Un compte rendu succinct des débats sera inclus dans un prochain numéro.

LE CONSEIL NATIONAL DE L'**UFR** SOUHAITE À TOUTES ET TOUS

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2016

ENSEMBLE, AVEC FORCE ET COURAGE, PRÉPARONS, ORGANISONS

LES LUTTES NÉCESSAIRES POUR, ENFIN, GAGNER !

